



Suite compte rendu CE du 22 février 2007

Point 4 – Fonctionnement de la Commission ASC (CESU, linéaires d'été, réunion « interne » CE, ayants-droits, bibliothécaires)

Les élus adoptent les nouvelles tranches de QF (voir PV intégral sur le site du CE ou CGT) **Les élus** adoptent à l'unanimité la résolution suivante sur les CESU : « Les élu(e)s du CE France Télécom Direction Territoriale Ouest, réunis en séance le 22 février 2007, souhaitent que l'entreprise France Télécom reprenne la gestion des CESU. Fin 2006, le bilan montre en effet une inflation de la consommation de CESU qui va bien au-delà de l'enveloppe budgétaire initiale transférée de l'entreprise aux CE Bretagne et Pays de la Loire au 1^{er} juillet 2006. L'entreprise doit prendre compte de cet état de fait. Le CE DT Ouest émet également le souhait que cette résolution soit portée en délibération par l'ensemble des CE. » **La Présidente** précise que la réponse est négative pour le moment. **Les élus** adoptent une seconde résolution sur les CESU ainsi que sur la mise en place de locations de linéaires (bungalow, chalets..) voir PV intégral.

Commentaire CGT : de nombreux agents attendaient la mise en place de la location de linéaires qui arrive un peu tard. Les élus CGT ont fait le maximum pour que cette prestation soit décidée au plus tard ce 22 février. Le maintien des CHSCT aux anciens périmètres aurait évité ces dysfonctionnements. Quant au CESU, **les membres CGT demandent fermement que FT reprenne cette prestation inflationniste** qui « consomme » les crédits d'autres prestations qui correspondent bien au rôle du CE (vacances, billetterie, voyages..) et qui contribue au développement de la précarité.

Bernard ELIOT évoque ensuite la question des bibliothécaires. Il convient de rappeler que le périmètre de la DR Bretagne comptait deux bibliothèques (sur Quimper et Lanester) et que lors du transfert des activités en juillet 2006, le CE Bretagne avait décidé **d'en reprendre la gestion et d'en faire des points d'entrée du CE**. Le CE adopte une 2 résolutions sur la reprise des bibliothèques. **La CFDT se prononce contre la reprise.**

Commentaire CGT : les 2 bibliothèques seront également des points d'entrée du CE pour le Finistère et le Morbihan et la question se posera rapidement de faire d'autres points d'entrée sur les Pays de la Loire (Angers, Le Mans ?)

Le Comité d'Etablissement de la DT Ouest a tenu une réunion ordinaire (suite de la réunion du 21 février) le **15 mars 2007**, de 10h11 à 15h40.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Information** sur la campagne 2007 des entretiens individuels
- 2) **Information** sur le plan schéma directeur de l'intervention à l'UI Pays de la Loire
- 3) **Information-consultation** sur le projet d'organisation des départements « intervention » à l'UI Pays de la Loire.



Pour la CGT, Jean-Claude DEWITTE donne lecture d'une déclaration préalable en deux parties.

1^{ère} partie : « Avec l'accélération de la mise œuvre du plan France Télécom de 22 000 suppressions d'emplois au niveau du groupe FT, dont 16 000 en France d'ici 2008, les premières mesures 2007 sont annoncées au niveau de la DT OUEST.

Après les annonces de fermetures de Quatre boutiques (Pornic, La Ferté Bernard, Cleunay-Rennes et Concarneau) et du centre d'appel 1013 – UAT de Châteaubriant au CE de Février dernier, la Direction de l'UIPL vient de faire savoir à ses cadres, ses objectifs de supprimer plus de 10 % de ses effectifs pour 2007 (141 emplois) !

Pour la CGT ces suppressions massives d'emplois sont aussi inacceptables qu'injustifiées au regard des possibilités de créations d'emplois stables qualifiés à France Télécom et des potentialités de création de richesses qu'une politique ambitieuse sur l'emploi autoriserait. Il est urgent que France Télécom décide d'améliorer la vie, la santé morale et physique de tous ces agents cadre et non-cadres au travail, de réorienter les richesses produites par les salariés

☛ Suite page 2

Point 11 – Information-consultation sur le transfert de l'activité UAT Ouest de Châteaubriant.

Denis GILLE, Directeur de l'UAT Ouest, présente ce projet de transfert de l'activité Service Universel de Châteaubriant. Il rappelle que les 5 Unités d'Assistance Technique (UAT) ont été créées début 2006. Il indique que les entreprises de télécoms sont aujourd'hui confrontées à **3 facteurs « différenciant »** vis-à-vis de leurs concurrents : **la technique, les prix et le service**

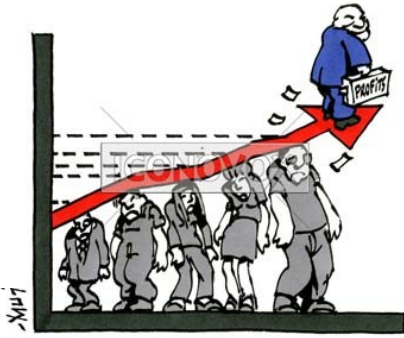
L'enjeu pour le service après vente de l'UAT est d'avoir un haut niveau de qualité à un coût économique maîtrisé et compétitif par rapport aux concurrents. Tout cela passerait selon lui par un accueil de qualité homogène, une maîtrise des process et une meilleure adéquation des ressources (*personnels, aménagements de plateaux etc.*) Une montée en compétence des conseillers sur Internet est fortement souhaitable.

Commentaire CGT : la montée en compétence dépend pour une grande part des moyens consacrés à la formation, à l'information, FT a voulu de la polyvalence (10-13, Wanadoo, 39 00 etc..) pour gagner une fois encore sur les emplois.

Aujourd'hui il s'agit d'aller encore plus loin dans la polyvalence, de sous-traiter de plus en plus les activités à faible plus-value et de concentrer les personnels sur quelques grands plateaux (*discours de Lombard et consorts à la maison de la chimie*)

Denis Gillé, tente de « justifier » la fermeture de Chateaubriant et le déplacement des salariés sur Rennes : **développer la compétence** des salariés, améliorer la performance globale de l'Unité, les grands plateaux forment mieux et stimulent les agents, systématiser les méthodes de travail

☛ ☛ Suite page 2



Suite du Point N°11 projet de fermeture de Chateaubriand

Commentaire CGT : Denis Gille voudrait nous faire croire que la fermeture de Chateaubriand est une chance pour les télé-conseillers qui pourraient « évoluer » sur le site de Rennes !!! (lire le PV intégral sur le site du CE ou sur le site des élus CGT)

Guy Jourden s'étonne qu'une communication soit prévue dès demain alors que le CE ne rendra sans doute pas un avis aujourd'hui !!

M. Pétricola DRH précise qu'il n'y aura pas de mise en œuvre du projet avant l'avis du CE.

Guy Jourden rappelle que les agents fonctionnaires doivent bénéficier d'une C.A.P. s'ils sont mutés d'office, cette C.A.P. est désormais nationale.

M. Pétricola confirme ce droit.

Les élus CGT insistent sur l'aggravation des conditions de travail par un temps de trajet journalier de 2h/jour en voiture soit +10h/semaine. Les transports en commun sont inadaptés.

Denis Gille admet qu'il faut 1h30 pour se rendre à Rennes par le train soit 3h de trajet par jour + le trajet gare-travail et prône le co-voiturage !!

Commentaire CGT : on peut dire que les dirigeants de FT ne manquent pas d'air en prônant un co-voiturage qui suppose que les salariés ait les mêmes horaires, les mêmes congés, pas de contraintes familiales etc.. Nos demandes d'un PDE à Rennes restent lettre morte !!

Trop c'est trop. Les compensations prévues par la DG 46 sont ridicules dans le cas présent. Compte tenu de l'aggravation importante des risques d'accident que cela engendre, rien n'oblige un salarié à utiliser un véhicule personnel pour se rendre à son travail.

FT doit prendre en charge les coûts du trajet et le temps de trajet par les transports en commun.

Suite de la déclaration préalable CGT

D'autant que France Télécom est une entreprise qui est en bonne santé : **plus 7 de Milliards de Cash Flow.**

D'ailleurs, les dirigeants de France Télécom ont confirmé au CA de décembre 2006, des résultats supérieurs aux objectifs annoncés en début d'année concernant les résultats annuels 2006. (et **l'augmentation du dividende qui passe de 1 à 1,2 euros !.**)

Les charges externes augmentent de 3 milliards d'euros. Enfin, la dette nette baisse de 5,8 milliards d'euros pour parvenir en 2006 à 42 milliards d'euros.

Pour la CGT, Il n'y a pas de fatalité.

Soit on mise sur l'enrichissement des rentiers et spéculateurs, soit on mise sur l'investissement industriel, le savoir-faire de l'entreprise, un personnel plus nombreux, bien formé, bien rémunéré...

La CGT rappelle que d'autres choix de gestion permettraient : d'une part d'envisager un avenir plus serein pour l'entreprise et pour le personnel, d'autre part de répondre aux besoins des populations et permettre ainsi le Droit à la communication pour tous :

*Développement de l'emploi qualifié et bien rémunéré par des recrutements massifs sur tous les métiers (R&D, techniques, commerciaux, gestion, etc.) pour répondre aux besoins élémentaires de l'entreprise et garder les compétences industrielles et de services de proximité.

Investissements massifs dans la fibre optique et le réseau mobile très haut débit prioritairement là où France Télécom est opérateur historique, ceci pour que chaque usager puisse bénéficier de façon égalitaire de l'ensemble des services triple-play puis quadruple-play.

Ces mesures sont réalistes. 500 millions d'euros, soit moins de 10% du résultat net, suffiraient pour financer la création de 10 000 emplois stables. Cette même somme servirait aussi à la construction de 500 000 raccordements en fibre optique jusque chez l'abonné.

La question de l'appropriation publique des activités télécoms, qui s'appuie sur une ré-appropriation publique totale de France Télécom, et celle d'une nouvelle régulation qui doit privilégier l'intérêt général, le service public, en lieu et place d'une régulation libérale dont on constate aujourd'hui les gâchis financiers et sociaux, sont plus que jamais posées.

Au Niveau de la DT OUEST, la CGT propose des investissements massifs dans la fibre optique

☞ Suite page 3

Avant d'aborder le 2er point de l'ordre du jour un long échange s'instaure sur les méthodes de France Telecom qui passe outre les prérogatives des IRP. Les élus et les représentants des organisations syndicales demandent que cela cesse. Après une interruption de séance de 11h à 11h 45, **Bernard ELIOT** propose de soumettre au vote du CE la délibération suivante : « Le CE constate que plusieurs restructurations sont mises en avant sans que le CE ne soit complètement informé et sans que la consultation ne soit achevée.

Le CE demande à la Présidente du CE DT Ouest, Directrice Territoriale, de s'engager solennellement et publiquement, à geler immédiatement la mise en œuvre de ces restructurations, suppressions d'emploi et mouvements de personnel annoncés et de respecter sur la forme et le fond les prérogatives du CE.

Le CE prendra toutes ses responsabilités, y compris sur le plan juridique, en cas de non-respect de ses prérogatives. » **résolution adoptée à l'unanimité = 18 voix**

Suite au vote de cette délibération, Bernard ELIOT, Secrétaire du CE, fait la déclaration suivante :

« Le CE acte la proposition de la Direction d'une rencontre entre le Directeur des Ressources Humaines et une représentation du CE, composée de membres du Bureau du CE et de membres des commissions « Emplois et métiers » et « Economie et Evolution des Marchés ».

Cette rencontre a pour objectif de fixer précisément le processus de déroulement de présentation des projets présentés en Information-Consultation dans ces différentes étapes.

Concrètement, aucune annonce ou début de mise en œuvre, aucune sollicitation individuelle, aucun lancement de plan de formation liée à la réorganisation ne pourront s'effectuer tant que le CE n'a pas étudié le dossier et rendu un avis motivé.

C'est le mandat que le CE donne à la délégation du CE.

La définition de ce processus devra faire l'objet d'un écrit reflétant les termes de l'accord des deux parties. »



Site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>

Point 1 – Information sur la campagne 2007 des entretiens individuels

M. Pétricola DRH confirme le lien entre l'entretien individuel et le projet ACT (transformation de l'opérateur)

Il confirme également que lors de l'EI, le salarié est interrogé sur l'éventualité d'un projet personnel (mobilité Fonction Publique, essaimage, projets personnels accompagnés) pour être mis, le cas échéant, en relation avec l'Espace Développement.

Il rappelle le but de la **revue de personnel** : recenser les différents souhaits exprimés par les salariés, en vue d'une consolidation.

Il admet que l'EI tout comme l'entretien de progrès n'est pas obligatoire et rappelle que ce dernier intervient dans l'intérêt du salarié qui a à l'opportunité d'exprimer des souhaits auprès de son manager.

Commentaire CGT : c'est plutôt France Telecom qui par l'intermédiaire des managers exprime les mêmes souhaits que Lombard et consorts à la maison de la chimie : **nous sommes prêts à vous aider à partir.**

M. Pétricola indique également que les voies de recours du salarié existent mais en se gardant bien de les préciser et de faire référence à une note ou un décret. Petite question sur que décret s'appuie aujourd'hui la direction de FT pour évaluer ses fonctionnaires ? Celui de 1959, de 1996 ?



Point 2 – Information sur le plan schéma directeur de l'intervention à l'UI Pays de la Loire

Point 3 - Information-consultation sur le projet d'organisation des départements « intervention » à l'UI Pays de la Loire.

En présence de Charles MARQUET (responsable RH de l'UI Pays de la Loire) et d'Hervé LEGRAND (responsable du Département Réseaux structurants)

La Présidente propose que ces points soient traités sous forme de questions/réponses.

Pour la CGT, Jean-Bernard PIGNON procède à la lecture d'une liste de questions concernant les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

La Présidente relève la pertinence des questions posées.

Charles MARQUET répond aux questions des élus CGT en commençant par la 2ème

2) **Sur quelles bases les profils de techniciens d'intervention ont-ils été construits (document national ou réflexion locale ?** **C. MARQUET** répond qu'il s'agit d'un mix des deux (Voir PV intégral)

1) **CGT : A la lecture du dossier, tout paraît évident quant aux passerelles possibles entre les différents profils dans le cadre de l'évolution des besoins. En sachant que l'UIPL est en situation quasi permanente de crise, comment comptez-vous programmer et avec quels moyens, les formations indispensables à ces montées en compétence ?** **C. MARQUET** signale que le document présenté est « politique » et livre une vision de l'évolution de la cartographie des métiers, sans précision de cadence, et la traduction de la politique de France Télécom dans les compétences métiers des techniciens. (voir PV intégral)

3) **CGT : Sur l'orientation en matière de sous-traitance (en relation avec l'évolution de l'activité) la tendance en volume de cette sous-traitance est au minimum stable et majoritairement en hausse. On ne peut qu'être inquiet sachant que pour certaines activités, rien n'a encore été arbitré. On peut raisonnablement s'interroger sur cette (pseudo ?) valse-hésitation pour, entre autres, le raccordement et le SAV de la Fibre Optique. Qui va arbitrer et quand aurons-nous une réponse ?**

Hervé LEGRAND indique que les activités concernées sont la fibre optique. L'impact du FTTH sur les besoins en augmentation de ressources n'est pas encore connu, la sous-traitance du raccordement fibre optique n'étant pas exclue. Le compactage (*mutation des clients d'équipements de commutation vers d'autres équipements de commutation, afin d'optimiser le nombre de clients sur les câbles*) peut relativement facilement être sous-traité mais ceci n'est pas encore arbitré, des discussions ayant encore lieu avec l'UPR, qui est le maître d'ouvrage sur ce sujet. **Commentaire CGT** : FT continue de supprimer les emplois techniques et augmente la sous-traitance. Intervenons dans les services pour exiger des embauches et plus particulièrement de jeunes.

Suite de la déclaration préalable CGT

*Dans un premier temps, la construction par France Télécom de réseaux Très Haut Débit, en fibre optique (FTTH) couvrant toutes les grandes villes et agglomérations de Bretagne et des Pays de Loire (Préfectures et sous Préfectures,...)

*Dans un second temps, couvrant l'ensemble du territoire des deux régions, Bretagne et Pays de Loire

Ce qui implique d'autres choix à adopter au niveau de la politique de l'emploi de la DT OUEST, tels que :

***Le maintien et le développement de toutes les activités et services F.T sur tous les sites.**

***Le remplacement de tous les départs, et l'embauche de salariés en CDI à temps complet, dans tous les secteurs** (Commercial, Technique, Back-office, plates formes, innovation, finances, etc...)

De plus, nous souhaitons réaffirmer notre attachement au respect de l'égalité hommes/femmes au sein de notre entreprise en œuvrant pour l'égalité salariale, dans la carrière, dans la formation, la mixité des emplois dans tous les métiers, avec une organisation du temps de travail qui permette d'allier vie professionnelle et vie familiale.

En effet, les propos de **Monsieur BARBEROT**, relatés dans le Parisien économie du 5 mars dernier : « **Les profils sont complémentaires, les hommes sont plus cérébraux, les femmes tournées vers le concret** » nous interpelle grandement !

Nous espérons que ce dirigeant n'exprime nullement la position de F.T.

Et qu'enfin, les propositions de la CGT et Commissions Egalités Professionnelles des différents CE, soient prises en considération par F T, et cela, à tous les niveaux de l'entreprise.

Dernier sujet, qui concerne directement la Direction Territoriale Ouest :

Nous venons d'apprendre la mise en place de **procédures de licenciements** à l'encontre de 6 agents en CDI TP, à l'AVSC OA, site d'Orgemont à Angers.

Madame la Directrice, nous vous demandons de suspendre ces procédures de licenciements à l'encontre de ces agents.

Et, nous exigeons de votre part l'ouverture de négociations, sur la base des revendications de ce personnel précaire.

Nous n'acceptons pas de telles pratiques qui risquent de porter grandement préjudices à l'image, entre autre, de France Télécom.

Nous espérons que cela n'est qu'une malencontreuse méprise, que le dialogue social va redevenir une priorité pour la Direction de l'AVSC OA.

4) CGT : Dans le document, vous avez tenté de nous démontrer qu'il faut s'affranchir des périmètres habituels d'activités, qu'il fallait adapter de façon réactive la disponibilité de nos ressources internes aux besoins ponctuels ; vous parlez de pics d'activité sur une (des) zone(s) géographique(s) ; l'expérience nous fait dire que pour être efficaces, les entrées géographiques se doivent d'être rares et bien ciblées, que pour être réactifs et aussi disponibles, il fallait un

nombre suffisant de personnel. N'y a-t-il pas lieu désormais et dans l'urgence de se poser la question du recrutement de techniciens et cela sur tous les profils ?

C. MARQUET rappelle qu'étant donné la contrainte actuelle de diminution des effectifs, il n'y a pas, aujourd'hui, de possibilité de recruter des techniciens à l'UI.

Jean-Bernard PIGNON fait remarquer qu'en l'absence de recrutement, dans l'urgence, il sera fait appel à la sous-traitance. Or, à l'UIPL, le contrôle du travail et de la facturation effectués par les sous-traitants est difficile à réaliser.

JB PIGNON s'étonne qu'il soit possible de parler, sans moratoire, de sous-traitance accrue.

C. MARQUET répond que pour réaliser ses activités, l'entreprise dispose de ses moyens internes et de la sous-traitance. Il admet que l'entreprise n'a pas été à la hauteur en termes de pilotage des équipes sous-traitantes.

Commentaire CGT : la seule réponse de FT pour le présent et l'avenir c'est le développement de la sous-traitance. La CGT propose au contraire la ré-internalisation des travaux sous-traités avec la reprise des personnels des ETL et l'embauche de jeunes pour construire le réseau de l'avenir en fibre optique jusque chez l'abonné.



5) CGT : Sur les points marquants des évolutions, quelques questions :

a) maintien d'un minimum de compétences « boucle locale » : nous espérons que ce n'est pas plutôt un maintien minimal de compétences boucle locale ; dans le cas contraire cela concerne-t-il 10, 20 équipes ?

b) maintien des compétences FT sur les technologies historiques du réseau structurant : y a-t-il lieu de s'inquiéter ? Les techniciens FT seront-ils exclus des nouvelles technologies ?

Hervé LEGRAND : - les flux de départs qui affecteront les techniciens boucle locale ne seront pas remplacés, sachant qu'il n'est pas question de descendre au-dessous d'un certain niveau, d'une part pour avoir un élément de comparaison sur la qualité des prestations ETR et leur facturation et d'autre part pour conserver un certain niveau d'expertise sur le réseau de boucle locale.

Les Techniciens de la boucle locale ayant un projet d'évolution, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UI, seront accompagnés.

- En ce qui concerne le maintien des compétences FT sur les technologies historiques du réseau structurant, certaines d'entre elles arriveront en fin de vie dans la prochaine décennie (commutation et transmission de 1^{ère} génération) et donneront donc lieu à un moins grand besoin en compétences.

Il convient à présent de maintenir un **niveau suffisant des profils concernés** pour assurer la maintenance curative et la production de ces équipements et des nouveaux réseaux, à l'exclusion des réseaux mobiles pour lesquels l'entreprise sait augmenter ses taux de sous-traitance !! en termes de maintenance préventive et éventuellement curative.

Il confirme que les techniciens sont formés sur les nouveaux réseaux puisqu'ils en assurent la maintenance curative de niveau 1 !!

Commentaire CGT : les agents des lignes et les techniciens du réseau structurant ont vraiment l'impression d'être considérés comme **les derniers des mohicans** parqués dans une réserve comme témoins des technologies en fin de vie ou comme experts pour contrôler la sous-traitance !! Pour la CGT l'avenir passe au contraire par une augmentation des qualifications, la construction et la maintenance du réseau en fibre optique jusque chez l'abonné par des salariés FT. Cela nécessite l'action du plus grand nombre pour exiger le remplacement de tous les départs qui vont être nombreux dans les prochaines années, la réintégration des travaux sous-traités et des salariés des ETL.

6) Nous avons bien acté que par cette organisation des Départements Interventions, l'UIPL recherche une optimisation des moyens, cette optimisation impliquant ses choix organisationnels. Comment ces équipes à l'intérieur des Départements Intervention ont-elles été construites ? Pourquoi, sur Angers à l'IMM Est, a-t-on divisé l'équipe de techniciens boucle locale (19 agents) en deux pour les ajouter dans les équipes TIC d'Angers, elles-mêmes amputées d'une petite dizaine de TIC pour les rattacher hiérarchiquement au manager de Saumur ? Cela ressemble peu à la simplicité de mise en œuvre que vous annoncez.

7) Sur l'arrêt de l'intervention logistique générale, que va-t-on proposer à ces agents ? Certains de nos collègues sont en très grande difficulté depuis l'annonce de l'arrêt de cette activité.

Charles MARQUET : sur le Maine-et-Loire, il a été décidé de passer de 4 équipes existantes à 3. La partition de l'équipe boucle locale sur 2 équipes TIC a pour but de rapprocher les techniciens boucle locale des techniciens d'intervention client afin que chaque profil puisse élargir progressivement son champ de compétences. Pour l'activité logistique seulement 4 personnes sont concernées, 2 du Maine et Loire et 2 de Loire Atlantique.

Commentaire CGT : FT veut de moins en moins de personnel en ne remplaçant pas les départs et de plus en plus de polyvalence pour ceux qui restent. Des super-techniciens nomades et parcourant de plus en plus de km c'est le rêve de FT. Il est grand temps que les Techniciens Multi-Marchés, boucle locale, réseau structurant se regroupent et agissent collectivement pour défendre leurs métiers, leurs conditions de travail, leur pouvoir d'achat, leurs retraites.



Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>